

Concours photo animalière : *Sur le vif*

Organisateurs

Le concours est organisé par le Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel.

Objectifs

Ce concours a pour objectif principal de mettre en valeur la vie animale sauvage régionale. Il permet aux photographes d'explorer et de redécouvrir la région afin d'immortaliser et communiquer sa beauté au travers de leurs photographies, dans le respect de la vie animale.

La diversité de ces images nous fera donc découvrir la splendeur de la nature neuchâteloise au travers du regard et de l'objectif de chaque participant-e.

Les catégories

Moins de 10 ans

Moins de 18 ans

18 ans et plus

Instagram

Dates importantes

Envoi des images : jusqu'au 1^{er} décembre 2019

Remise des prix : samedi 25 janvier 2020 au Muséum

Jury

Le jury sera composé d'un mélange de professionnel-le-s, de collaborateurs et collaboratrices du Muséum et de membres de l'AMUSE (association d'ami-e-s du Muséum).

Les prix

Moins de 10 ans

- 1-
 - 2-
 - 3-
- } Cours photo avec Neil Villard ou atelier au Muséum au choix

Moins de 18 ans

- 1-
 - 2-
 - 3-
- } ½ journée découverte des coulisses du Muséum

Plus de 18 ans

- 1-
 - 2-
 - 3-
- } Visite des collections et apéritif offert au Muséum pour les gagnant-e-s et 4 amis

Catégorie Instagram

- 1-
 - 2-
 - 3-
- } Visite des collections et apéritif offert au Muséum pour les gagnant-e-s et 4 amis

Les 12 photographes sélectionné-e-s bénéficieront d'une année gratuite d'adhésion à l'AMUSE.

Les 12 photographies sélectionnées seront exposées au Muséum du 25 janvier au 5 avril 2020 dans un espace dédié au concours. Les photographies seront imprimées au format 40 x 60 cm (sous réserve de la qualité des images) et seront offertes aux photographes à la fin de l'exposition.

Conditions de participation

Soumission des images

Pour les trois *catégories d'âge*, les images devront être envoyées par email à l'adresse suivante : info.museum@unine.ch

Les informations devant être transmises lors de la soumission des photographies sont les suivantes :

- Nom, prénom, âge
- Légende expliquant où et quand la photographie a été prise ainsi que l'histoire de cette même photographie (max. 100 mots).

Pour la catégorie *Instagram*, les photographes devront :

- Avoir une page Instagram publique
- Suivre la page du Muséum (@museumneuch)
- Tagger le compte du Muséum (@museumneuch)
- Mettre le hashtag #surlevifMHNN

Toutes catégories confondues :

- Les participant-e-s peuvent déposer des images dans une seule catégorie.
- Les participant-e-s peuvent déposer jusqu'à 3 photos dans leur catégorie.
- Les photographies d'animaux domestiques, naturalisés ou en captivité ne sont pas autorisées.

Traitement des images

- Les modifications sont autorisées pour autant qu'elles n'altèrent pas le contenu et le message de l'image.
- Il est interdit de supprimer ou d'ajouter des éléments.
- Les images peuvent être recadrées.
- La couleur et le noir-blanc sont autorisés.
- Qualité des images : 300 dpi minimum

Droits d'auteurs et d'utilisation

Les photographes participant au concours certifient que les images envoyées leur appartiennent. Les droits photographiques des images sont obligatoirement attachés à leur auteur-e.

Les participant-e-s sont responsables de toute violation et dommage liés aux droits d'auteurs.

Les images sélectionnées et gagnantes restent gratuitement à disposition du Muséum pour les activités liées au concours photo. Ces droits comprennent la publication des images et des noms des photographes en question sur le site internet du Muséum, sur les différents réseaux sociaux et dans le cadre de publications de livres, journaux et toutes autres activités de promotion. Le Muséum peut céder ses droits d'utilisation à des tiers.

Éthique et photographie naturaliste responsable

Les participant-e-s ne doivent rien faire qui puisse déranger ou blesser les animaux pour obtenir une photo. Le bien-être de l'animal est primordial.

Les participant-e-s ne doivent pas endommager ou maltraiter la flore d'une quelconque manière.

Les participant-e-s doivent respecter les législations liées aux zones protégées.

Les images ne correspondant pas aux conditions de participation du concours seront exclues.

Les décisions du jury sont irrévocables.

Les gagnants et gagnantes seront informé-e-s en temps utile.

En participant au concours, les photographes acceptent les conditions de participation énoncées ci-dessus.